### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014 A 18 HEURES 30

<u>Présents</u>: Claude CHOVIN, Alain BONNARDEL, Alain BLANCHON, Hugues MOTTET, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER, Daniel CHOVIN, Fabrice BLACHON, François DE LAVOREILLE, Séverine PALOMAS, Roger SIMON.

Excusés: Christine CHABERT (Pouvoir à Daniel CHOVIN), Catherine RICHER (Pouvoir à Alain BLANCHON).

Absents:, Pierre-Edouard AUBERT, Ervée CHASSOUANT-MARCE, Patrick ALLOIX.

Madame Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER est nommée secrétaire de séance.

# 1) Avenant au poste en contrat d'avenir de chargée d'accueil et de secrétariat à raison de 25 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 janvier 2014 le poste en CAE de chargée d'accueil et de secrétariat de la mairie a été créé pour 26 heures hebdomadaires.

Cependant, pour que la personne recrutée puisse compléter son mi-temps et afin d'adapter le volume horaire en conséquence, il est proposé un avenant au contrat d'une heure de moins soit la création d'un CAE de 25 heures hebdomadaires au lieu de 26 heures hebdomadaires.

Adopté à lunanimité

## 2)Cession de parcelles (ancienne école de filles) à Aurélien ESCOFET et Hélène THENADEY

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier la délibération du 21 janvier 2014 au sujet de la parcelle vendue à Aurélien ESCOFET et Hélène THENADEY. En effet, suite à une erreur sur le document d'arpentage effectué en vue de la vente, la surface cédée est bien de 300 m2 comme cela avait été délibéré initialement et non de 281 m2. La délibération n°2014-01-21 du 21 janvier 2014 doit être modifiée afin de porter la surface cédée à 300 m2 au lieu de 281 m2 au même prix soit 80 € le m2. Le prix de vente total s'élève donc à 24 000 €.

Adopté à l'unanimité

#### 3) Autorisation d'achat de parcelles agricoles secteur sud (5 500 m2)

Monsieur le Maire rappelle le projet de deuxième tranche d'urbanisation de Développement Aménagement Terrain au secteur sud du village.

Il indique qu'une partie des parcelles concernéespar le projet est en zone agricole. Cette parcelle appartient à Madame Vinay.

Développement Aménagement Terrain souhaite acquérir la parcelle de Madame Vinay pour 3 475 m2 en zone constructible (zone Au) dans le cadre de son projet d'urbanisation, il reste par contre 5 500 m2 de parcelle classée en zone agricole.

Monsieur le Maire propose que la commune puisse acquérir cette dernière en raison de la proximité du village et des différents aménagements qui pourraient être utiles à notre commune, d'autant que Madame Vinay souhaite vendre l'ensemble de sa parcelle.

Adopté à l'unanimité

# <u>4) Autorisation de signature convention de servitude de passage pour desserte électrique</u> « les allées vertes »

Le SDED par l'intermédiaire de COFELY INEO GDF SUEZ, gestionnaire des travaux a fait parvenir à la commune une convention de servitude de passage pour la desserte électrique intérieure du lotissement « Les Allées Vertes » entre le SDED et la commune de Marches. La commune de Marches étant propriétaire des parcelles où va passer la desserte, il est proposé d'autoriser la signature de la convention de passage.

Il s'agit des parcelles ZI 261 et ZI 263 situées le long de l'avenue Gérard Gaud.

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 18 h 55.

La secrétaire : Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER Le Maire : Claude CHOVIN